



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 60189

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à Mme la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle de bien vouloir lui dresser le bilan de la journée de la femme du 8 mars 2005.

Texte de la réponse

Les célébrations de la Journée internationale de la femme le 8 mars 2005, date symbolique autant que moment informatif et convivial, ont été particulièrement riches cette année. Dans les régions et départements de France, de nombreuses manifestations ont été organisées, à l'initiative des déléguées régionales ou départementales aux droits des femmes et à l'égalité ou en collaboration avec d'autres partenaires, tant associatifs que privés. Cette large mobilisation partenariale a permis de diversifier les actions et a donné une importance et un retentissement particulier à cet événement. La célébration du 8 mars dépasse désormais le strict cadre d'une journée : pendant près d'un mois, tout un ensemble de manifestations - conférences de presse, séminaires, rencontres, expositions, projections de films, prestations théâtrales - a permis de sensibiliser chaque citoyen à la question de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Au fil d'un ambitieux programme intitulé « L'égalité dans tous ses états », la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle a présidé de nombreuses manifestations qui valorisaient la politique conduite en matière d'égalité et mettaient l'accent sur quatre axes essentiels : la démarche intégrée de l'égalité, la citoyenneté républicaine, l'égalité professionnelle et l'universalité des droits fondamentaux des femmes. Le 9 mars, la ministre a présenté en conseil des ministres le bilan de la première année d'application de la charte de l'égalité, remise le 8 mars 2004 au Premier ministre. Les départements ministériels s'étaient engagés pour trois ans sur près de 280 actions de natures diverses. Ce premier bilan est encourageant puisqu'au bout d'un an 37 % des objectifs sont en cours de réalisation. Une impulsion particulière a été donnée à la réflexion sur la place qu'occupent les femmes de l'immigration dans la société française. Les conclusions du groupe de travail « Femmes de l'immigration », mis en place en juin 2004 en partenariat avec le ministère de la justice, ont été formalisées dans un rapport, remis le 7 mars à la ministre. Il contient des propositions sur le statut personnel de ces femmes et sur leur insertion sociale. En contrepoint, cent textes rédigés par des personnalités d'horizons variés (artistes, élus, décideurs du monde de l'entreprise) ont été rassemblés dans un recueil intitulé « Être citoyenne à part entière, à parts égales », et ont fait l'objet d'une lecture publique le 8 mars au ministère, en présence de nombreux représentants des ministères et des associations. Le 15 mars, une conférence de presse avec le Bureau de vérification de la publicité a permis de dresser le bilan de la recommandation d'autodiscipline adressée par la ministre aux professionnels de la publicité sur la question du respect de la dignité humaine. Elle a permis également de présenter une synthèse des témoignages publics reçus sur l'espace de débat créé par le ministère. Le 24 mars, la ministre a présidé une conférence organisée au Conseil économique et social, à laquelle étaient invités les partenaires sociaux et des représentants régionaux du monde de l'entreprise. Cette manifestation a été marquée par la remise des premiers « labels égalité » aux entreprises distinguées pour leurs initiatives en faveur de l'égalité professionnelle. Il s'agissait de l'étape parisienne du Tour de France de l'égalité professionnelle que la ministre a entrepris en octobre 2004 afin de sensibiliser le grand public et les acteurs politiques, économiques et sociaux

des régions aux enjeux de l'égalité professionnelle. Pour sensibiliser le grand public au principe d'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir une image positive des femmes et de leur rôle dans la société, les actions de communication de la ministre ont privilégié deux médias, la télévision et Internet. Pour la première fois en France, une campagne nationale de communication d'envergure a été lancée pour rappeler que l'égalité entre les hommes et les femmes est l'une des valeurs fondamentales de la démocratie française. Elle promeut l'égalité de droits et de devoirs de tous les citoyens, tant dans la vie professionnelle que familiale, la lutte contre toutes les formes de discrimination et le respect comme norme de comportement, dans les relations interpersonnelles. Reposant sur le parrainage d'une série de 40 spots diffusés par France 2, cette campagne a été complétée par l'édition et la large diffusion de deux plaquettes à destination des entreprises et du grand public présentant toutes les informations utiles pour promouvoir l'égalité professionnelle. Par ailleurs, un nouveau site Internet www.femmes-egalite.gouv.fr a été créé. Il s'adresse à différentes catégories d'internautes (partenaires institutionnels, presse, chercheurs, grand public). Un espace spécifique, nommé « Contemporaines », y a été aménagé pour favoriser la visibilité et la mise en réseau de l'ensemble des associations oeuvrant pour l'égalité. Enfin, réaffirmant le rôle moteur de la France pour la défense des droits fondamentaux des femmes partout dans le monde, la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle avait participé au dixième anniversaire de la Conférence mondiale de Pékin, célébré à New York du 28 février au 2 mars. Cette conférence a été l'occasion de rappeler les engagements pris par tous les États signataires de la plate-forme d'action adoptée en 1995 et de consolider la démarche « Partenaires pour Pékin » qui se concrétisera lors du sommet sur les objectifs du Millénaire en septembre 2005, à New York.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60189

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2664

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8745